Image not found or type unknown

Devoirs de l'agence envers les propriétaires

Par **Nina_75**, le **31/01/2017** à **12:16**

Bonjour
Je suis propriétaire d'un appartement que j'ai donné à une agence en location (contrat exclusif) cela fait trois semaines que l'agence m'apprend qu'il est loué. Ma question est : l'agence devait elle me soumettre la decision finale ? Doit-elle m'envoyer une copie du bail ? Des travaux d'électricité ont été réalisés par ses soins après le départ des anciens locataires, or c'est elle qui a procédé à l'etat des lieux, a qui incombe ces frais ? Enfin puis-je mettre fin au contrat de location d'exclusivité à terme et le remplacer par un contrat simple même si l'appartement est occupé ? Mon souci est que je ne veux pas me retrouver encore "liée" pour une autre année. Merci de vos réponses.

Par **Nina_75**, le **31/01/2017** à **13:34**

Bonjour,
Merci de votre réponse, mais sur le contrat les questions posées ne sont pas spécifiées de façon claire ou alors succinctement. Ou puis-je trouver plus d'infos ?
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés